

Introduction

Une banque est une entreprise commerciale comme les autres: elle a un bilan et un compte de résultat. La banque fait de l'activité de transformation des ressources qu'elle draine pour faire du crédit, des placements, des opérations financières...

La matière première d'une banque est la monnaie.

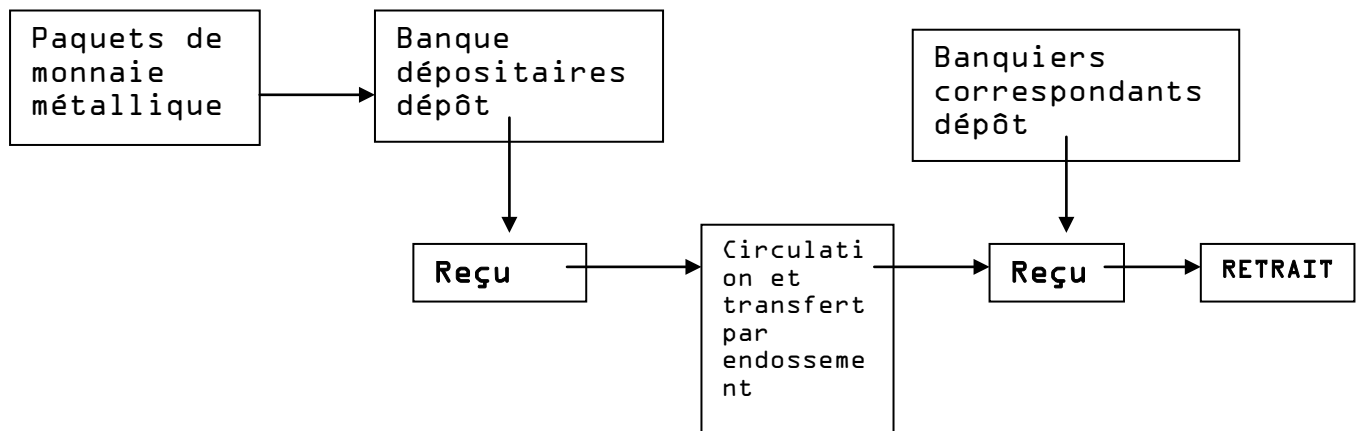
HISTOIRE DU PHENOMENE DE LA MONNAIE (cf. poly)

La monnaie permet d'épargner, de mesurer, de faciliter les échanges(à l'opposé du troc dont il était difficile de mesurer la valeur et qui avait lieu dans une économie très réduite)

Il n'y a pas toujours eu des pièces pour servir de monnaie. La monnaie métallique est apparue en premier. La valeur était déterminée par le poids d'argent ou d'or qu'elle représentait et non par sa valeur symbolique.

Dans le milieu occidental le commerce se développe grâce au phénomène des foires. On transporte des sacs de monnaie : c'est lourd, encombrant et dangereux (vols).

Evolution : on ne transporte plus, on dépose chez une personne près de chez soi (dépositaire=banquier).



On a ensuite le développement de correspondants : on évite de transporter la monnaie et le reçu a une valeur correspondante(ce n'est plus seulement un reçu). On endosse le reçu et on l'acquiert.

Les deux banquier s'arrangent entre eux car ils ont des courants d'échange réguliers. Ils n'échangent que la différence, cela diminue la circulation de masse monétaire métallique.

Le reçu continue d'évoluer et devient un effet de commerce c'est-à-dire une créance commerciale. La lettre de change (évolution du reçu dépôt) permet de tirer de l'argent sur quelqu'un d'autre. On peut escompter ce papier dès le 17^{ème}.

On demande au banquier d'avancer l'argent que le débiteur va payer seulement plus tard. La banque a la capacité de mobiliser les créances cad qu'elle avance les fonds au créancier.

Le nombre de reçus émis est tel qu'il deviennent même plus important que la valeur métallique effectivement déposée. Une banque a pour fonction de créer de la monnaie

(banque commerciale) dès le 17^{ème} les billets n'ont pas tous une correspondance métallique car on part du principe que tout le monde ne viendra pas retirer son argent en même temps. C'est une forme de crédit qui a pris beaucoup d'importance au 18^{ème} cf. problème des Assignats.

Jusqu'au début du 20^{ème} la seule monnaie libératoire légale est la monnaie mécanique. Cependant il y a tout de même développement du billet de banque mais toujours en relation avec une masse de monnaie métallique. Il faut beaucoup de temps pour reconnaître le billet à part entière en tant qu'objet indépendant.

RQ : monnaie fiduciaire = monnaie pour laquelle il est question de confiance sur son pouvoir libératoire. Aujourd'hui moins de billets de banque circulent car il y a la carte bancaire et le porte monnaie électronique.

L'évolution générale va dans le sens d'une **dématérialisation** de la monnaie.

A l'époque de la première guerre mondiale il y avait la nécessité de sommes considérables et d'importants crédits furent demandés aux Banques Centrales. Elles créèrent donc de la monnaie pour répondre à la demande ce qui dévalua celle-ci car la masse monétaire en circulation ne correspondait pas à la capacité de produire de l'économie. Il y avait trop de billets par rapport aux stocks d'or. Les pouvoirs publics décident donc de l'inconvertibilité des billets en or.

Il y a déconnection des écritures : la monnaie devient scripturale.

La monnaie a donc subi trois évolutions :

- **Monnaie métallique**
- **Monnaie papier ou fiduciaire**
- **Monnaie scripturale**
- **Monnaie électronique**

« Les crédits font les dépôts » (cf. docs 3,4,5,6)

La monnaie que l'on dépose a été créée par les institutions régaliennes qui garantissent la valeur de cette monnaie.

Le travail du banquier est de recycler l'argent et de transformer sa matière première.

Si 1 client dépose 100F ils vont se retrouver au passif du bilan de la banque.

Rappel : -Actif : destination de... Emplois

- Passif : origine de... Ressources

Sur les 100 je peux prêter 80F.

Techniques et produits bancaires Antisèches (suite)

Une banque peut donc prêter plus que les dépôts qu'elle reçoit.

Aujourd'hui l'essentiel de la monnaie (90%) est créée par les banques commerciales. Il faut donc des verrous de sécurité, des règles prudentielles de gestion d'une banque afin d'éviter les dérapages.

Il y a des limites techniques (les banques ne font transférer que les différences) au refinancement des banques. Entre les banques, seule la monnaie banque centrale peut circuler. Sinon, la banque peut se refinancer sur un marché liquide au jour le jour.

La création de monnaie intéresse les institutions économiques car trop de liquidités pousse à une consommation plus forte ce qui entraîne une hausse de l'inflation. Or, on lutte contre l'inflation car la monnaie perd de sa valeur et on perd de notre pouvoir d'achat. Cf. Doc 2

Tous ces systèmes sont régulés par des règles de tutelle directe (encadrement du crédit). La banque de France impose un taux de progression des encours sur un an maxi. Pour favoriser certaines opérations je retire certains types de crédits de cette règle (valable jusqu'en 1987). Aujourd'hui, la banque de France n'intervient plus que comme créateur de tendances sur le marché des financements :

- Elle rend le marché plus ou moins liquide en injectant ou inspirant de la monnaie.
- Elle intervient sur les taux par l'offre et la demande.

Après la première guerre mondiale, la France a déconnecté sa monnaie de l'or pour des raisons de financement et de refinancement de l'économie.

L'histoire de la monnaie est celle de la dématérialisation et c'est sur ce phénomène que s'appuie toute l'histoire de l'activité bancaire qui consiste pour l'essentiel à « transformer la monnaie matière première » c'est à dire à déconnecter les échéances des ressources collectées et des emplois réalisés autrement dit à jouer avec le temps.

L'évolution de la monnaie vers une forme purement scripturale a favorisé le développement du crédit par les banques commerciales qui est la principale source de création de la monnaie en circulation. Cela a donné aux banques un pouvoir extraordinaire qu'il a fallu réglementer pour des raisons de sécurité (gestion des dépôts de la banque mais aussi de la politique économique et budgétaire : volume des ressources mises à la disposition de l'économie...)

Aujourd'hui, on est passé de mécanismes rigides et quantitatifs à des mécanismes de marché pour l'essentiel ; la banque centrale ou institut d'émission intervient surtout comme offreur ou demandeur de capitaux sur le marché inter-bancaire et par ce biais influence le prix de la matière première par les taux. En créant une tendance à l'assèchement du marché, elle prive les banques de refinancement en injectant a contrario des capitaux à prix réduit elle favorise le refinancement des banques.

On a évolué vers des banques déspecialisées (fin des banques d'affaires). Des filières, réseaux, procédures existaient auparavant pour des cibles particulières. Aujourd'hui on abandonne ça.

Mouvement de désintermédiation bancaire ce qui veut dire que pour avoir de l'argent on n'est plus obligé de passer par les banques.

LES CREDITS BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Introduction

Ils s'adressent aux non-professionnels. C'est un volet très important de l'activité de la banque, c'est le plus grand marché des banques généralistes : crédits, épargne, trésorerie...

I- Définition des opérations de crédit
réf à la loi bancaire du 24.01.84_cf doc. 7
Grandes familles de crédit.

1. Mises à disposition de prêt= argent mis à dispo et remboursé avec un système d'amortissement.
2. Crédit revolving= ouverture de lignes de crédit.
3. Leasing=crédit-bail
4. Conditionnement.

II- Responsabilité et obligations du banquier

Très grande responsabilité du banquier sur les taux en particulier.

1. Responsabilité civile :le banquier est mandataire cad que le client peut prouver l'existence d'un contrat. Responsabilité vis à vis du client et aussi vis a vis des tiers.
2. Responsabilité générale :entraîne pour le banquier le risque de se trouver devant le tribunal correctionnel.
RQ :le taux usuraire est susceptible d'entraîner une responsabilité pénale. Tx usuraire= tx de l'usure publié dans les trim.
3. Secret professionnel : très lourd, le banquier ne peut renseigner la police, la douane, le fisc ou la justice dans n'importe quelle situation.
4. Devoir d'information à la clientèle (+conseil) :on peut poursuivre un banquier pour mauvais conseil.
5. Information du banquier par la consultation de base de données (FCC et FICP). RQ : le banquier est obligé d'accepter les chèques sans provision jusqu'à 100 francs. (Quand une banque donne un chéquier, c'est comme si elle faisait un crédit de 2500F cad 25*100)
Incidents à signaler à la Banque de France mais après régularisation, plus droit à incident pendant un an + inscription sur un fichier. S'il y a encore de incidents, interdiction de chéquier pendant un an. Si la banque ne donne encore, elle est responsable : elle doit consulter les fichiers, bases de données.
6. La loi informative et libertés (janvier 1978) : interdiction d'utiliser n'importe comment les fichiers sur les clients. Pas de divulgation d'info, de discrimination raciale ou sexiste. Juste éléments de distinction relatifs à la finance.

III- Le code de la consommation

Secrétaire d'Etat à la consommation : Mme **Scrivener**. Possibilité de se rétracter pour annuler un achat dans certaines conditions, en particulier en cas de refus de crédit.

Loi de janvier 78 et juillet 79.

Délais fixés :

1. Les objectifs du Corpus Législatif

Loi de janvier 78 : Dès qu'on emprunte à + de 90 Jours et que la somme est <140 000F, l'établissement de crédit est obligé de faire une offre préalable, avec les conditions du prêt, le

TEG, les conditions de remboursement, de garantie si le financement est <90j., on considère que c'est un crédit passager.

Si >140 000F, on estime que c'est assez important pour qu'on vous informe. Délai de rétraction de 7 Jours.

2. Les champs d'application

Quand crédit immobilier, l'offre doit être garantie pendant 30 jours, délai pour acceptation de l'offre=10J (pas d'acceptation possible avant 10j mais pas de rétraction possible).

En cas de non respect de ces conditions, la banque peut avoir à payer une amende jusqu'à 250 000F ou être déchue de ses droits à l'intérêt.

Le TEG permet de comparer les offres. Notion de taux actuariel.

3. Le régime des contrats de crédit

Dans le contrat il peut y avoir une clause de déchéance du terme : si le client ne paie pas, le banquier peut casser le prêt selon ce qui est contenu dans le contrat et exiger tout en une fois. Cela donne le droit d'actionner certaines garanties (garantie perso :caution... ou garantie réelle :hypothèque...)

Interdiction des clauses abusives dans le contrat.

Personnes qui peuvent souscrire à un contrat : pas les mineurs ni les majeurs incapables. Les personnes sous tutelle doivent avoir l'autorisation du Juge des Tutelles.

Pour les couples :pour les dettes contractées par un seul des époux pendant le mariage avec séparation des biens, il y a engagement des biens propres, des biens propres du co-contractant et des biens de la communauté.

Un banquier a intérêt à avoir les deux membres comme co-emprunteurs pour les engager pleinement.

Le taux d'intérêt peut être fixe ou indexé sur quelque chose (un produit bancaire, 1 réf du marché...)

4. Le TEG

5. Le taux d'usure

IV- Le surendettement des ménages

Il existe des commission de surendettement (**loi de 1989**). Loi relative à la prévention et au traitement des difficultés liées au surendettement= **Loi NIERTZ**.

Etre surendetté = ne plus pouvoir payer ses dettes quoique l'on fasse. Impossibilité manifeste pour le débiteur considéré comme un particulier et de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non-professionnelles exigibles à échoir.

87 000 dossiers dont 71 000 déclarés recevables en 1996.

Plan de redressement accepté conjointement par le débiteur et les créanciers.

Causes du surendettement :

- Quantités de crédits distribués :courant d'optimisme ⇒
Consommation entraîne des Crédits.
De 1987 à 90 : hausse des offres de crédit par les banques+transformation de l'environnement éco, baisse de l'inflation.

80's-90's : baisse de l'inflation entraîne tx d'intérêt réels+ élevés d'ou ralentissement continu du pouvoir d'achat et chômage.

- Facilités de caisse quand décalage de trésorerie (endettement maxi= 50% du salaire) Cartes type Cofinoga en lien avec un réseau commercial (galeries Lafayette...)
Sert à fidéliser les clients avec des opérations de promo, ou des revolving (enveloppe maxi qui se rembourse par fractions prévues avant.)
- Prêts étudiants : enveloppe maxi à dépenser pendant la durée des études (libre ou avec échéance suivant les résultats). Souvent caution des parents. Durée de 3 à 4 ans après les études (différé total ou partiel) remboursement sur 3 à 5 ans.

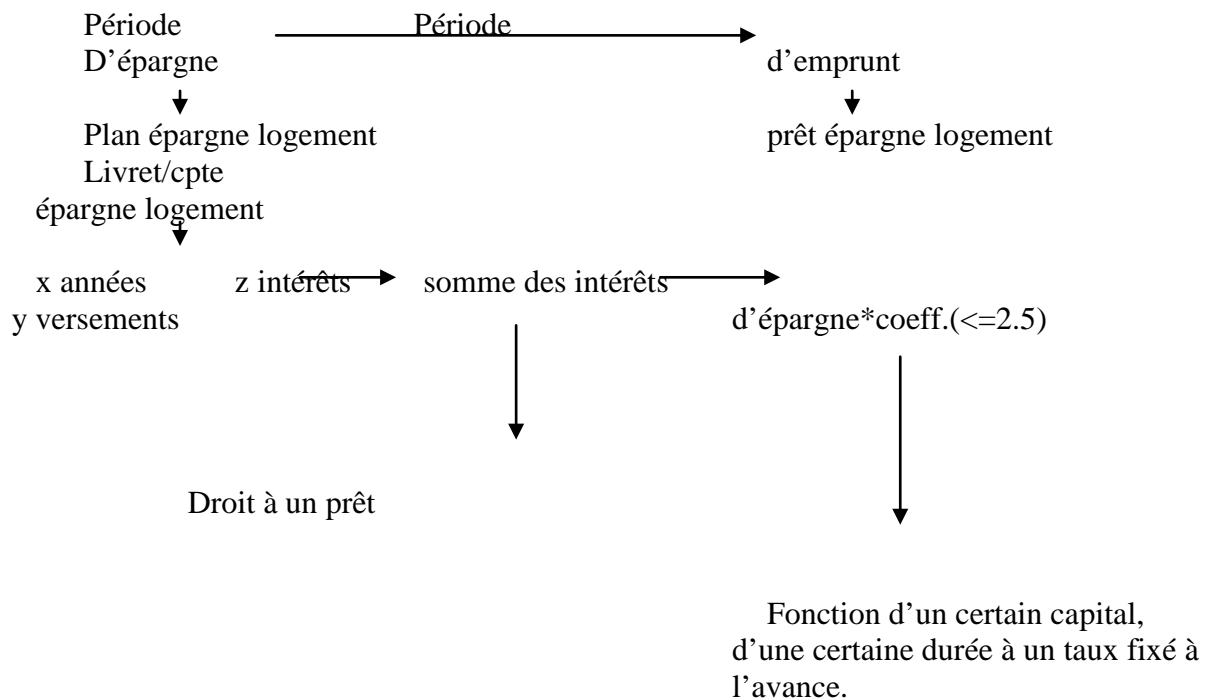
- Loi Scrivener.

Crédits classiques : pas de normes spécifiques. **Prêt conventionné** : correspond à des règles de surface.

Avantage de taux= la banque bénéficie de préférences et d'incitation pour baisser les taux. Pas d'avantages particuliers. Financement d'habitations principales (surface habitable minimale et pris d'achat sont plafonnés pour favoriser l'accès à la propriété de certaines couches. Pour prêt conventionné il n'y a pas d'aide de l'Etat mais l'établissement qui fait le prêt doit avoir une convention avec lui. Garantie de logements décents mais pas de luxe non plus.

Prêt épargne logement:prêt à taux 0 :pour personnes qui achètent résidence perso. Les intérêts sont payés par l'Etat. Les ressources du ménages doivent être plafonnées. Peut servir d'apport personnel. Pour aider les jeunes à investir et à devenir propriétaires. Un seul prêt par ménage.

Couplage de 2 périodes :les deux formules se complètent.



Si la personne n'est pas insolvable, il est impossible de lui refuser ce prêt et le taux préférentiel.

Garanties : pour pallier les éventuelles carences du temps (ex : en 10 ou 15 ans une entreprise peut beaucoup changer), il y a des différences pour les dossiers à risque.

EPARGNE ET GESTION DES EXCEDENTS DE TRESORERIE

Introduction

1.L'épargne

Elle correspond aux revenus non consommés. Non négligeables dans le bilan d'une banque pour les investissements futurs. Si pas d'épargne, on devra emprunter.

Si une banque ne dispose que de ressources à vue, ses ressources gonflent et dégonflent rapidement. Pour compenser, la banque va sur le marché interbancaire. Anticipez mieux avec de l'épargne car ça assure à la banque une stabilité de ressources.

L'épargne peut être un moyen de transférer à ses héritiers une partie du capital en leur faisant payer le moins d'impôt possible.

Propositions à une personne qui a des disponibilités non employées :

PRODUITS D'EPARGNE A COURT TERME :

- Comptes, livrets (A, bleu...sont exonérés d'impôt). Ressources collectées pour financer logement social...Epargne liquide et sécurisée.

- CAT : Compte à terme. Fonds dispo à l'issue d'une période pré-décidée. Taux d'i intéressant, baisse de l'i si on récupère la somme avant échéance.
- OPCVM monétaires : Organisme de Placement Collectif en Valeur Mobilière. Peut avoir différentes formes (SICAV, FCP...). Portefeuille de valeurs mobilières à haut rendement et haute sécurité (actions, obligations). Valeur fonction de la valeur quotidienne du portefeuille pour attirer vers la bourse.
- CDN certificat de dépôt négociable et TCN Titre de créance négociable. Variété de titres de créances. Ils sont émis seulement par les banques. Au mini 1 million de F, de 1 jour à 1 an. Rémunération négociable avec le banquier. Les taux sont environs ceux du marché monétaire . Les titres sont négociables sur un marché : on peut donc les vendre.

PRODUITS D'ÉPARGNE A MOYEN TERME :

- BDC : Bons de caisse. Sur 5 ans. Les dépôts sont bloqués à la banque entre 1 mois et 5 ans. Les intérêts sont payés au début de période. Le taux est négocié avec la banque il n'y a pas de plancher ni plafond. Seulement valable pour les personnes physiques. Les BDC sont nominatifs ou anonymes. Ils sont plus intéressants s'ils sont précomptés. L'anonymat permet de récupérer l'argent dont on n'a pas envie de divulguer la provenance mais il est fortement taxé (prélèvement forfaitaire de 70% sur les intérêts)
- PEL : plan d'épargne logement. Phase d'épargne + crédit. Phase d'épargne = au – 4 ans. Mini de 1500F, maxi de 385 000F. (le plan doit être au total < 400 000F) Pas d'impôt pendant le plan. Tx d'i = 4.5%. (une partie est versée par la banque = 5/7^{ème}. Une autre partie est versée par l'Etat = 2/7^{ème} mais plafonnée à 10 000F) Prêt maxi = 600 000F, -de 5%. 1 PEL par personne physique.
- LEE : Livret d'épargne entreprise. Favoriser l'épargne en vue de la création ou de la reprise d'une entreprise.
- PEP : Plan d'épargne populaire. Bancaire ou assurance. Pour inciter à l'épargne populaire pour des sommes < 600 000F par personne physique soit 120 000F par couple. Au moins bloqué pendant 8 ans, entre 8 et 10 ans. Le taux est défini avec le client. Si le capital est bloqué pendant 8 ans, les intérêts sont nets d'impôt. On récupère le tout en une fois ou alors sous forme d'une rente pour s'acheminer vers les fonds de pension. Si on retire la somme avant 8 ans, les intérêts sont imposables. Si on n'est pas imposable sur le revenu, une prime est versée par l'Etat = maxi 7*1 500. Incitation à l'épargne. Placement à la banque ou en produit d'assurance (cad produit de capitalisation d'une société d'assurance. Le contrat est alors régi par les règles des assurances : la banque-assurance. Contrat de capitalisation ne concerne pas les accidents ni les maladies...
- FCP : Fonds commun de placement. A garder le plus longtemps possible.

- FCC : Fonds commun de créance. Copropriété dont le fonds commun est constitué de créances d'entreprises industrielles ou commerciales et bancaires qui ont été cédées au FCC qui en devient propriétaire.
On peut titriser ses créances cad les céder contre un titre. Aujourd'hui c'est devenu un produit de placement même pour le public.

PRODUITS D'EPARGNE A LONG TERME

- PEP : assurances
- PEA : plan d'épargne en actions
- Actions/obligation.

LES CREDITS DE FONCTIONNEMENT OU CREDIT A COURT TERME

I- Les crédits par caisse.

Les dépenses et rentrées de fonds font qu'il y a un besoin de fonds lié à l'exploitation des crédits à court terme pour couvrir le décalage de trésorerie.

1. Les différentes forme de crédit par caisse.

a) La facilité de caisse.

=droit ouvert à une entreprise par son banquier de fonctionner au débit pour faire face aux décalages de trésorerie.

On n'a pas forcément droit au débit : cela se négocie.

Il faut que le compte redevienne créditeur au moins 1 fois dans le mois (rupture créditrice).

Une banque donne cette facilité généralement pour un an.

b) Le découvert.

On n'exige pas de l'entreprise qu'elle revienne régulièrement au crédit surtout ans l'industrie lourde où les cycles de fabrication sont longs, il n'y a pas de rentrée tout de suite.

Il est souvent confirmé par écrit et dure généralement un an. Le chef d'entreprise doit expliquer pourquoi il a besoin d'un découvert permanent, quelles sont les rentrées d'argent, quand...

c) Le crédit relais.

Il est souvent lié à une opération un peu exceptionnelle, hors exploitation habituelle. Il permet d'anticiper une rentrée de fonds futurs pour faire face à des dépenses urgentes (ex :avance sur cession...)

Risque : non réalisation de l'évènement ou retard. Souvent accordé pour seulement une partie de la somme demandée.

d) Le crédit de campagne.

Presque exclusivement pour les entreprises à activité saisonnière.

L'entreprise a la possibilité de faire appel au découvert pour financer ses besoins de trésorerie durant la phase initiale de son exploitation.

Soit très important décaissement puis vente échelonnée dans le temps, soit dépenses régulières puis ventes très courtes en fin de cycle.

Parfois le banquier prend une garantie sur la marchandise. Bcp dans la viticulture.

2. Avantages et inconvénients des crédits par caisse.

Pour l'entreprise :

Avantages : -souplesse=on négocie une somme qu'on peut utiliser ou non, on ne paie que ce qu'on utilise.

-aucune justification des décaissements.

-crédit confirmé par le banquier :engagement pour une durée déterminée.

Inconvénients :plus cher que les crédits à l'investissement.

Pour la banque :

Inconvénients : -risque élevé et permanent.

-nature de l'objet du financement.

- vigilance permanente obligatoire sur la façon dont le compte est utilisé.

Avantages : -possibilité de solliciter des garanties (quand une entreprise est toute jeune, le chef d'entreprise est souvent obligé de la cautionner)

-protection de l'Article 60 de la loi bancaire(régit les % entre les entreprises et les banques)

1984 : quand le banquier n'a pas confirmé par écrit le crédit par caisse, il peut mettre fin à l'autorisation sous 60 jours=l'entreprise a deux mois pour rembourser le découvert. Le délai tombe à 0 soit en raison du comportement gravement répréhensif du chef d'entreprise (fraude...) soit en raison d'une situation irrémédiablement compromise de l'entreprise. Normalement le client demande la confirmation par écrit

3. La facturation du crédit par caisse :les agios.

a- les intérêts débiteurs

- calculés à terme échu à la fin du trimestre, sur le solde du compte.

Total des soldes débiteurs du mois, divisé par le nombre de jours, multiplié par le taux du crédit =

$$\text{(Total débits * taux)/nbre de jours}$$

Taux pas les mêmes pour toutes les entreprises.

Taux de Base Bancaire (TBB)= 7.20% + Δ (ajouté par la banque)

(pour petites entreprises)

Pour Moyennes et grandes entreprises = Euribor = loyer de l'argent entre les banques

(European Interbank offered Rates) ≈ 4.88% +Δ (0.5 à 2)

b- les commissions les plus usuelles

- la commission de mouvement = calculée sur le total des mouvements débiteurs (tout ce qui se traduit par une baisse) du trimestre (en global 0.5 pour mille) s'ajoute aux intérêts débiteurs \Rightarrow font augmenter le taux réel d'un crédit
- la commission du découvert = calculée sur le plus fort découvert de chaque mois (\Rightarrow ponctuer) (0.05% *somme des découverts les plus importants du trimestre)

II Les crédits de trésorerie spécialisés

- Réservés aux grandes entreprises
- Couvrent la notion de plan de trésorerie prévisionnel (prévoient les sorties d'argent au jour le jour) \Rightarrow mécanisme de prévision

1- Les crédits de trésorerie utilisables par billets ou « crédit spot »

A- caractéristiques

- l'entreprise souscrit 1 billet à ordre auprès du banquier \Rightarrow montant précisé à l'avance et remboursé en fin de période.

La banque escompte ce billet au compte de l'entreprise. A échéance, la banque débite la somme à nouveau

Ex : au 02/10 solde=0
 Crédit de 2MF jo 31/10

02/10 \Rightarrow 31/10 intérêts (à l'avance – payé le premier jour)
 \Rightarrow le crédit n'est en fait que de 1 996 000F (par ex.)
argent disponible immédiatement

au 31/10 la banque débite 2 000 000F

Il faut négocier des lignes de crédit de trésorerie. Une entreprise peut avoir différentes autorisations auprès de plusieurs banques.

Banque A 5MF \Rightarrow Euribor + Δ A

Banque B 3MF \Rightarrow Euribor + Δ B

Banque C 8MF \Rightarrow Euribor + Δ C

Banque D 5MF \Rightarrow Euribor + Δ D

\Rightarrow l'entreprise négocie avec la banque qui a le meilleur Δ
 21MF

En global, commission très proche du loyer de l'argent. Négociation pratiquement à chaque escompte de billet.

B- Avantages et inconvénients

- Pour l'entreprise : \Rightarrow moins cher que crédit par caisse classique
 \Rightarrow pas de commission de découvert (ou cherche le solde 0)
 \Rightarrow il faut maîtriser au plus juste les besoins \Rightarrow les trésoriers décident de rembourser tous les huit jours
- Pour la banque : \Rightarrow même risque que découvert – seule consolation (?) = il y a une échéance.

⇒ souvent pour les entreprises qui ont déjà fait leurs preuves de capacités de gestion de trésorerie

« spot » car montant déterminé sur une période donnée.